

2 Politique

Législatives 2018/ Cour constitutionnelle
Proclamation officielle des résultats

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Conséquence notable : les fonctions de l'actuel gouvernement cessent. Il ne devrait plus qu'assurer l'expédition des affaires courantes.

AU terme de l'opération de vérification de l'ensemble des procès-verbaux de centralisation des résultats des différentes commissions électorales et ceux des bureaux de vote, la Cour constitutionnelle a procédé, hier, à la proclamation officielle des résultats des élections législatives du 6 et 27 octobre dernier. Une proclamation intervenant quelque temps après le contentieux électoral vidé par la haute juridiction, le samedi 15 décembre dernier. Au cours duquel, on s'en souvient, les juges constitutionnels avaient annulé, entre autres, les résultats au 2e siège du 6e arrondissement de Libreville, au 1er arrondissement de la commune de Mouila, au 2e siège du département de la Boumi-Louétsi, au 1e siège



Photo : Ngoubilli Gaston/ L'Union

La présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo.

de l'Ogoulou, au 3e siège de la Zadié, au siège unique du département de l'Offoué-Onoye et au 2e siège du département de l'Okano. Quoiqu'il en soit, cette proclamation officielle des résultats devrait consacrer "un retour à la normalité de notre Parlement". D'autant qu'au terme de la décision qu'avait rendue la Cour constitutionnelle, le 30 avril dernier, la douzième législature avait été dissoute. Avec ceci que le Sénat s'était vu confier les

compétences dévolues à l'Assemblée nationale, à l'exception des prérogatives liées à la révision de la Constitution par voie parlementaire et les compétences prévues aux alinéas premiers des articles 63 et 64 de la notre Loi fondamentale relatifs à la question de confiance et la motion de censure. Pour ainsi dire, à la première session ordinaire de notre Parlement, prévue le premier jour ouvrable du mois de mars, les députés



Photo : Ngoubilli Gaston/ L'Union

Vue des juges constitutionnels

devraient retrouver les travées du palais Léon Mba. Lequel sera majoritairement composé des élus du Parti démocratique gabonais (PDG) p, plus de 90 députés. Avec tout de même la présence de Les Démocrates (LD), seule formation politique de l'opposition à pouvoir disposer d'un groupe parlementaire avec 9 députés. Étant entendu que les deux autres, préalablement annoncés élus par le Centre gabonais des élections

(CGE), ont vu leurs victoires annulées à l'issue du contentieux électoral. De même, la prochaine Assemblée nationale aura une coloration plus pluraliste avec 8 indépendants et l'entrée des représentants des formations politiques, jusque-là pas connues du grand public. Notamment les sociaux-démocrates gabonais (SDG) avec 5 sièges et la Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV) qui peut se targuer d'avoir sept députés.

Autre conséquence notable de la proclamation des résultats des législatives, c'est la démission de facto de l'équipe "Issoze Ngondet III". En attendant la mise en place prochaine d'un nouveau gouvernement, elle ne devrait plus qu'assurer l'expédition des affaires courantes. C'est dire que, dans les tout prochains jours, l'environnement politique devrait, en outre être modifié avec l'élection du bureau de l'Assemblée nationale.

En prélude à la clôture de la deuxième session ordinaire du Sénat

Les membres du bureau et présidents des commissions font le point



Photo : Gaston Ngoubilli

Une phase de cette rencontre entre membres du bureau du Sénat et...



Photo : Gaston Ngoubilli

... de la Conférence des présidents des commissions.

SM

Libreville/Gabon

LE bureau du Sénat et la Conférence des présidents des commissions se sont réunis, hier, à leur siège, pour faire le point sur les activités ayant animé cette deuxième session ordinaire du Parlement, au niveau de sa Chambre haute. La rencontre était dirigée par la président de l'institution, Lucie Milebou Aubusson épouse Mboussou, en présence du ministre en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Noël Nelson Messone.

Même si le contenu de cette réunion n'a pas été dévoilé, il faut cependant rappeler qu'elle intervient quelques jours seulement avant la clôture de la deuxième session de l'année 2018. Laquelle est prévue se tenir lundi prochain, conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi fondamentale gabonaise qui stipulent que : «le Parlement se réunit de plein droit au cours de deux sessions par an. La première s'ouvre le premier jour ouvrable de mars et prend fin, au plus tard le dernier jour ouvrable de juin. La seconde session s'ouvre le premier jour ouvrable de septembre et prend fin, au plus tard le dernier jour ouvrable de dé-



Photo : Gaston Ngoubilli

Mme Lucie Milebou Mboussou et le ministre Noël Nelson Messone présents à cette rencontre.

cembre». Toute chose qui laisse penser que ces retrouvailles à caractère statutaire, entre responsables de cette institution et les responsables des commissions auront été l'occasion pour eux, de

dresser le bilan des affaires à soumettre au cours de la grande plénière (textes législatifs et autres communications). Du moins, comme il est de tradition avant chaque clôture de session.

Rappelons que cette seconde session qui s'achève était principalement axée sur l'examen du projet de loi de finances pour l'exercice 2019. Les membres du Sénat se sont également penchés sur plusieurs au-

tres textes. Entre autres, le Code pénal qui, selon le ministre d'Etat à la Justice, était devenu "obsolète". En ce sens que, avait expliqué Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, il présentait en son état actuel, «des insuffisances qui le rendent difficiles d'application au regard des différentes évolutions et mutations intervenues tant sur le plan national qu'international, notamment en matière de sécurité des personnes et des biens, ainsi que dans le cadre de l'environnement des affaires». Dans tous les cas, la plénière prévue également lundi matin, consistera à valider ou non tous ces textes.